

Annexe 1

CONSERVATOIRE DU CHOLETAIS SAISON 2023-2024

Concerts-spectacles

Dates <i>(sous réserve de modification)</i>	Communes* <i>(sous réserve de modification)</i>	Concerts-Spectacles
SAISON ARTS DE SCÈNE		
samedi 14 octobre 2023	Cholet	Virtuoses en harmonie
samedi 25 novembre 2023	Jardin de Verre – Cholet	S A L E
samedi 6 avril 2024	Cholet	Bruxelles, au pluriel
samedi 6 juin 2024	Cholet	Du monde entier
Concerts-spectacles donnés dans le cadre de la saison culturelle dans nos communes ITINÉRANCES 2023-2024		
samedi 16 décembre 2023	La Romagne – Espace Galerne	Duo Espace
vendredi 16 février 2024	Montilliers – la Maison du Lys	Petits Potins Lyriques
vendredi 5 avril 2024	La Tessoualle – Tessallis	RE/SONO
vendredi 12 avril 2024	Trémentines – salle Gérard Philipe	Divas & Co
vendredi 31 mai 2024	Château de Maupassant – Lys-Haut-Layon	Du monde entier

*Sauf avis contraire, les concerts-spectacles à Cholet se déroulent à l'auditorium Jean-Sébastien BACH.

Grille tarifaire

	Tarif
Tarif normal	8 €
Tarif réduit	5 €
Tarif très réduit	3 €

CONSERVATOIRE DU CHOLETAIS

SAISON 2023-2024

Modalités tarifaires

❶ MODALITÉS GÉNÉRALES DE LA BILLETTERIE

- Dans le cadre de ses missions de formation, de création et de diffusion, le Conservatoire du Choletais construit une saison artistique mettant en scène ses propres enseignants-artistes, ainsi que des personnalités reconnues apportant à l'établissement une dimension pédagogique et artistique complémentaire. Cette saison, dénommée " Les Arts de Scène ", est proposée aux élèves du Conservatoire du Choletais ainsi qu'à un plus large public. Elle est organisée en concerts et spectacles.
- Les réservations des spectacles sont ouvertes :
 - Pour les concerts et spectacles payants (Arts de Scène et Itinérances) : billetterie dématérialisée (24H/24, 7J/7) jusqu'à J-1 avant le concert / spectacle.
 - Réservation physique possible auprès de l'accueil toute la semaine.
 - Sur le lieu du concert, une demi-heure avant l'horaire annoncé (dans la limite des places disponibles).
- Pour les tarifs réduits et les tarifs très réduits, un justificatif est indispensable pour pouvoir bénéficier, à titre personnel, de cet avantage tarifaire. Ce justificatif pourra être demandé à tout moment (lors du retrait des billets, lors de l'accès en salle...).
- Les modalités et tarifs sont applicables sauf clause(s) contractuelle(s) particulière(s) liant Cholet Agglomération aux producteurs.
- Les billets ne sont ni remboursables ni échangeables, sauf en cas d'annulation du spectacle par le producteur ou par le Conservatoire.

❷ MOYENS DE PAIEMENT

- espèces,
- chèque,
- carte bancaire,
- mandat administratif,
- E-Pass jeunes délivré par le Conseil Régional des Pays de la Loire,
- Pass Culture délivré par l'État,
- Pass sorties collectives délivré par le Conseil Régional pour les spectacles éligibles uniquement.

③ BILLETTERIE INDIVIDUELLE

TARIF NORMAL

BÉNÉFICIAIRES	PIÈCES À FOURNIR	MODALITÉS PARTICULIÈRES DE FONCTIONNEMENT
Tout public	/	/

TARIF RÉDUIT

BÉNÉFICIAIRES	PIÈCES À FOURNIR	MODALITÉS PARTICULIÈRES DE FONCTIONNEMENT
Cartes CNAS, CEZAM	Carte ou attestation	Justificatif obligatoire
Spectateurs âgés de 60 ans et plus	Pièce d'identité	
Spectateurs âgés de moins de 25 ans	Pièce d'identité	
Abonnés partenaires culturels (Théâtre Saint-Louis, Jardin de Verre, Espace Senghor)	Carte d'abonné	
Membre d'un groupe constitué	/	Groupe à partir de 10 personnes achetant leur place en même temps.

TARIF TRÈS RÉDUIT

BÉNÉFICIAIRES	PIÈCES À FOURNIR	MODALITÉS PARTICULIÈRES DE FONCTIONNEMENT
Élèves du Conservatoire du Choletais âgés de 18 ans et plus	Carte d'élève	Justificatif obligatoire
Élèves de la Classe Préparatoire de l'École d'Arts du Choletais	Carte d'élève	
Demandeurs d'emploi et bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active	Avis de situation ou avis de paiement, ou justificatif RSA, actualisés depuis moins de 2 mois	
Bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés	Avis de notification de l'AAH ou attestation de la structure d'hébergement datant de moins de 2 mois	

④ **GRATUITÉS** : dans la limite des places disponibles et sur réservation

BILLETS INVITÉS ET EXONÉRÉS		
BÉNÉFICIAIRES	PIÈCES À FOURNIR	MODALITÉS PARTICULIÈRES DE FONCTIONNEMENT
Monsieur le Maire/Président de Cholet Agglomération	/	2 places pour chacun des spectacles de la saison
Monsieur le Vice-Président de Cholet Agglomération en charge de la Culture	/	2 places pour chacun des spectacles de la saison
Membres du Bureau Cholet Agglomération	/	2 places pour 1 des spectacles de la saison
Membres de la Commission Culture Cholet Agglomération	/	2 places pour 1 des spectacles de la saison
Directeur Général des Services	/	2 places pour chacun des spectacles de la saison
Directeurs Généraux Adjointes des Services Ville de Cholet et Cholet Agglomération	/	2 places pour 1 des spectacles de la saison
Directeur de la Culture	/	2 places pour chacun des spectacles de la saison
Directeur du Théâtre Saint-Louis		1 place pour chacun des spectacles de la saison
Invités du Vice-Président de Cholet Agglomération en charge de la Culture	/	5 places pour chacun des spectacles de la saison
Invités du Maire de Cholet Agglomération accueillant le spectacle au sein de sa commune		5 places pour chacun des spectacles de la saison
Productions des spectacles	/	10 places maximum par spectacle
Presse	/	2 places par presse pour chacun des spectacles de la saison
Passeports nouveaux Choletais	Sur présentation du coupon	
Spectateurs âgés de moins de 10 ans	Pièce d'identité	Justificatif obligatoire
Invités du Conservatoire	/	Pour chacun des spectacles de la saison, le Directeur du Conservatoire peut attribuer des places gratuites dont le nombre n'excède pas 5 % du nombre de places disponibles. Ces dispositions incluent, notamment, les places jeux/concours diffusées à des fins promotionnelles.
Invitations professionnelles (Directeurs de Conservatoires, de salles de spectacles...)	/	Places en fonction des demandes dans la limite de 4 par spectacle
Bénéficiaire, et son accompagnateur, des actions à caractère pédagogique (sur avis de M. le Vice-Président de Cholet Agglomération chargé de la Culture)	/	Dans le cadre d'itinérances. Sur réservation et sur présentation d'une invitation éditée et délivrée par le Conservatoire du Choletais, (maximum de 100 places pour un même spectacle et dans la limite des places disponibles).

Bénévoles non participants, mais présents pour aider, des associations participantes au spectacle		Seulement dans le cadre d'Itinérances.
Parents des élèves participants au spectacle		2 places maximum par famille
Élèves du Conservatoire du Choletais et des Écoles de Musique du territoire de Cholet Agglomération âgés de moins de 18 ans	Carte d'élève	
Personnel permanent du Conservatoire	/	En fonction des places disponibles, 1 place pour chacun des spectacles de la saison